



Agissons pour une société  
Solidaire & Inclusive !

## 4 défis à relever ensemble

1

Fédérer les énergies



2

Contribuer à l'amélioration  
de la qualité de vie



3

Démontrer le pouvoir  
d'agir et d'interagir



4

Soutenir les familles



## Soutenez- Nous !



Parrainé par Sébastien Marsset, Skipper



# Nous avons besoin de vous ...

Merci de privilégier le don en ligne  
sur notre site sécurisé [handicapagirensemble.fr](http://handicapagirensemble.fr)

Pratique ! Vous pouvez mettre en place sur le site un don mensuel récurrent par CB  
ou un prélèvement automatique (autorisation sur demande)

Ou nous retourner votre chèque accompagné du coupon ci-après \*



**OUI, je fais un DON auprès de Handicap Agir Ensemble  
et j'agis pour une société inclusive et solidaire !**

Merci de compléter ce formulaire\* et nous le retourner avec votre règlement  
(chèque à l'ordre de Handicap Agir Ensemble ou virement - RIB sur demande en  
écrivant à [agirensemble@adapei44.asso.fr](mailto:agirensemble@adapei44.asso.fr)) à l'adresse suivante :

Fonds de dotation de l'Adapei de Loire-Atlantique  
11 rue Joseph Caillé - BP 30824 - 44008 NANTES Cedex

Je soutiens vos actions et effectue un don d'un montant de :

20 €    50 €    100 €    500 €

Autre montant libre ..... €

Je souhaite flécher mon don sur un projet et/ou un établissement :

.....

## Une attestation fiscale vous sera adressée par courrier ou par courriel.

Réduction fiscale pour les particuliers : 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € ne vous coûte en réalité que 34€ (si vous êtes soumis à l'IR).

Raison sociale (entreprise seulement) : .....

Nom/Prénom : ..... Email : .....@.....

Adresse : ..... CP/Ville : ..... Tél (facultatif) : .....

Pour de plus amples informations, contactez Noémie Lagueste, Responsable du fonds de dotation : [agirensemble@adapei44.asso.fr](mailto:agirensemble@adapei44.asso.fr)

\* Les informations recueillies, traitées par Handicap Agir Ensemble, et protégées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, sont nécessaires à la rédaction et à l'envoi de l'attestation fiscale. Elles seront conservées pendant une durée de trois ans. Ces informations ne seront en aucun cas transmises à un quelconque partenaire de Handicap Agir Ensemble ou de l'Adapei de Loire-Atlantique. Pour tout renseignement, s'adresser au délégué à la protection des données de l'association auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, conformément au RGPD ([rgpd.dpd@adapei44.asso.fr](mailto:rgpd.dpd@adapei44.asso.fr)).